

## Report du recensement de la population

L'évolution de la situation sanitaire conduit l'INSEE à reporter à 2022 la prochaine enquête annuelle de recensement.



Les conditions pour une collecte de qualité en janvier 2021 ne sont pas réunies. En effet, la collecte sur le terrain qui aurait dû débuter le 21 janvier 2021 entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants, difficilement compatibles avec le contexte sanitaire.

Comme chaque année, l'INSEE actualisera fin 2021 les populations légales de chaque commune.

### **Le recensement, c'est utile**

"Le recensement permet de déterminer la population officielle de votre ville ou de votre village.

De ces chiffres découlent le budget de votre commune et le nombre de conseillers municipaux.

Le recensement sert également à connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, conditions de logement etc. Celles-ci permettent de décider des équipements collectifs nécessaires, de préparer les programmes de rénovation des quartiers, et de déterminer les moyens de transport à développer.

Se faire recenser, c'est un geste civique, utile à tous. Pour savoir si vous êtes concernés par le recensement cette année, rendez-vous sur [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

Le recensement, c'est utile, c'est sûr, c'est simple."

Contact

**Service des Affaires générales-État civil**

- 1bis, avenue Foch
- Tél. : 01 39 34 98 00 (choix 1) ou 01 39 34 95 39
- Fax : 01 39 34 98 68
- Mail : [etat-civil@ville-montmorency.fr](mailto:etat-civil@ville-montmorency.fr)

Liens utiles

[Tout savoir sur le recensement](#)